

**LE GROUPE SIPAREX,
UN GESTIONNAIRE D'EXPÉRIENCE**

- ◆ L'un des premiers groupes français indépendant de capital investissement
- ◆ Plus de 30 ans d'expérience dans le financement des PME
- ◆ Une culture entrepreneuriale (fondateurs et actionnaires industriels)
- ◆ 50 professionnels de l'investissement, avec des fonctions supports intégrées à leur service (juridique, comptabilité, relations investisseurs)
- ◆ 840 m€ sous gestion
- ◆ 6 bureaux régionaux en France et 2 à l'étranger
- ◆ 700 sociétés financées depuis 1977

Une gestion dynamique des sorties...



Sur les 5 dernières années

**SIGEFI VENTURES GESTION, LA SOCIÉTÉ DU GROUPE
SIPAREX DÉDIÉE AUX FCPI**

- ◆ 10 ans d'expérience du Capital Risque en Californie et en France
- ◆ Jusqu'à 250 m€ sous gestion (130 m€ après cessions d'actifs volontaristes entre 2005 et 2008)
- ◆ 9 FCPI confiés par des banques de renom
- ◆ Un flux récurrent d'opportunités d'investissement
- ◆ Plus de 100 sociétés financées en France et à l'étranger
- ◆ Une équipe de 7 personnes spécialisée dans le financement des PME innovantes depuis 10 ans

Au 31/03/09, les taux d'investissement dans des entreprises éligibles des FCPI gérés par SIGEFI VENTURES GESTION sont les suivants :

	Année de création	Taux d'investissement en titres éligibles	1ère date de respect du quota du ratio
Uni Innovation 1	15/12/2000	61,68%	31/03/2003
Uni Innovation 2	31/12/2001	66,41%	31/03/2004
Uni Innovation 3	31/12/2002	67,03%	31/03/2005
Action Innovation 2002	28/12/2001	63,49%	31/03/2004
Action Innovation 2003	31/12/2002	65,30%	31/03/2005
Génération Innovation	30/09/2001	60,89%	31/03/2004

A V E R T I S S E M E N T

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) attire l'attention des souscripteurs sur les risques spécifiques qui s'attachent aux Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI).

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de 8 années. Le fonds commun de placement dans l'innovation, catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce fonds commun de placement dans l'innovation décrits à la rubrique « profil de risque » de la notice d'information.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle

Caractéristiques générales du Fonds

Société de gestion	SIGEFI VENTURES GESTION Agrément n° GP 98-49
Code ISIN	FR XXXXXXXX
Dépositaire	BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL
Commissaire aux comptes	KPMG
Délégué de la gestion administrative et comptable	SIGEFI
Montant de la part	500 €
Commission de souscription	4% TTC du montant des souscriptions
Souscriptions ouvertes jusqu'au	31/12/2009
Durée de vie	10 ans prorogable 2 fois 1 an
Possibilités de rachat	8 ans à compter de la souscription
Commission de rachat de parts	3% jusqu'à 8 ans, et 2% à partir de la 9 ^{ème} année
Valeur liquidative et reporting	Semestriel (31 mai et 30 novembre)

Frais de gestion et de fonctionnement du Fonds

Frais récurrents de gestion et de fonctionnement (incluant la commission de la société de gestion, les honoraires du dépositaire, du commissaire aux comptes, du délégué de la gestion administrative et comptable)	3,60% TTC par an du montant des souscriptions*
Frais non récurrents de fonctionnement	1% TTC maximum de l'actif net

* Toutefois, à compter de la valeur liquidative calculée le dernier jour de Bourse de Paris du mois de novembre 2015, la commission de la société de gestion est calculée sur la base de l'actif net au dernier jour du semestre précédent.

**SIPAREX
INNOVATION
2010**

FONDS COMMUN DE PLACEMENT DANS L'INNOVATION

25%
de réduction d'impôt

**POUR UN PLACEMENT SUR 8 ANS
MINIMUM ***

RÉDUCTIONS FISCALES EN CONTRE-PARTIE D'UN PLACEMENT SUR 8 ANS

Soit une réduction d'impôt sur le revenu pour 2009 égale à 25% des versements effectués (commission de souscription comprise), dans la limite de 12.000 € de versements annuels pour une personne seule et de 24.000 € pour un couple.

Exemple de réduction d'impôt sur le revenu pour le versement, commission de souscription comprise, d'une personne seule :

Versements effectués au titre de ma souscription de parts du FCPI SIPAREX INNOVATION 2010	Taux de réduction d'impôt	Montant de l'avantage fiscal
12.000 € (+4%*) = 12 480 €	25%	3.120 €

* commissions de souscription

La souscription de parts du FCPI SIPAREX INNOVATION 2010 permet d'être exonéré d'impôt sur le revenu sur les produits et plus-values perçus (hors prélèvements sociaux) si les parts sont conservées pendant cinq ans.

Toutefois, aucune demande de rachat n'est possible pendant 8 ans au minimum en dehors des cas prévus par la loi.

CALENDRIER FISCAL

Au titre de l'impôt sur le revenu, pour l'année 2009 :

Prise en compte des versements effectués au titre de la souscription au FCPI SIPAREX INNOVATION 2010 jusqu'à la clôture des souscriptions du Fonds.

Conditions de souscription :

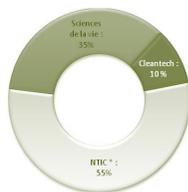
- ◆ Commission de souscription : 4%
- ◆ Valeur d'origine d'une part (hors commission de souscription) : 500,00 €

Contactez votre conseiller Caisse d'Épargne pour souscrire au FCPI SIPAREX INNOVATION 2010.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCPI SIPAREX INNOVATION 2010 vise un montant de souscription de 12 millions d'euros, et a pour objectif de gestion d'être investi à hauteur de 60% de son actif dans des entreprises **non cotées**.

Le Fonds privilégiera une approche multisectorielle. Toutefois, une attention particulière sera portée sur le secteur des technologies de l'information et de la communication, ainsi que sur le secteur des sciences de la vie. Il sera recherché, en particulier, des applications de nouvelles technologies, ou « nouveaux process », destinés à créer une forte valeur.



SIGEFI VENTURES GESTION s'attachera à sélectionner les meilleures équipes de *management*, animées d'un esprit entrepreneurial affirmé, en phase avec une stratégie de développement ambitieuse.

STRUCTURE DU PORTEFEUILLE

L'objectif initial est d'investir entre 1 et 10% des souscriptions initiales dans chaque entreprise, compte tenu du fait qu'un investissement dans une entreprise peut être effectué à travers plusieurs opérations.

Le FCPI SIPAREX INNOVATION 2010 ne pourra en aucun cas prendre une participation majoritaire dans le capital des sociétés, le seuil de 35% du capital et des droits de vote ne pouvant être franchi.

Les actifs compris dans le fonds sont constitués pour 60% au moins de titres de sociétés innovantes, ayant leur siège dans un état membre de la Communauté Européenne, soumises à l'impôt sur les sociétés, et dont le capital n'est pas détenu majoritairement, directement ou indirectement, par une ou plusieurs personnes morales.

Le solde (soit 40% des actifs) sera investi en parts ou actions d'OPCVM monétaires euro et en compte à terme.

Les investissements dans les entreprises seront réalisés au moyen de valeurs mobilières donnant accès directement ou indirectement au capital des entreprises.

UN PLACEMENT À LONG TERME

Le FCPI SIPAREX INNOVATION 2010 est un Fonds Commun de Placement dans l'Innovation.

Sa durée a été fixée à 10 ans minimum, pouvant être prolongée de deux fois un an, car les investissements sont réalisés dans des entreprises souvent jeunes, dont la réalisation des plans de développement nécessite du temps avant de pouvoir dégager de la valeur.

Pour cette raison, la vie d'un fonds se caractérise généralement par deux périodes :

- ◆ Une première phase d'investissement à rendement négatif (valeur liquidative inférieure à la valeur nominale) pendant environ 4 à 5 ans, en raison notamment des frais de gestion et des faibles réévaluations du portefeuille.
- ◆ Une seconde phase lors de laquelle les participations dans les entreprises ont mûri et sont cédées, devant permettre au fonds d'extérioriser les plus-values.

Risque de perte en capital : le capital investi peut ne pas être intégralement restitué en raison des risques liés aux participations prises dans de jeunes entreprises innovantes.

La notice d'information, remise préalablement à toute souscription, ainsi que le règlement du FCPI SIPAREX INNOVATION 2010, seront disponibles sur simple demande au siège de la société de gestion SIGEFI VENTURES GESTION.

SIPAREX
SIGEFI VENTURES GESTION

139, rue Vendôme – 69477 LYON Cedex 06
Tel : +33 4 72 83 23 23 Fax : +33 4 72 83 40 69
Mail :